

## **Procédure relative à la gestion des inscriptions aux réunions statutaires et aux autres événements payants organisés par l'Economist Club Luxembourg**

### **I. BUT DE LA GESTION DES INSCRIPTIONS AUX REUNIONS STATUTAIRES ET AUTRES EVENEMENTS PAYANTS**

Le but de la présente procédure est

- (i) de poser le cadre général des inscriptions aux réunions statutaires-/-événements payants organisés par l'Economist Club Luxembourg (ci-après „ECL“) et
- (ii) de mettre en place une procédure à appliquer aux écarts par rapport à ce cadre général, y compris dans le cas des événements payants hors réunions statutaires.

### **II. PERSONNES EN CHARGE DE LA GESTION DES INSCRIPTIONS**

- Le Président du Conseil d'Administration de l'ECL ;
- Le Secrétaire du Conseil d'Administration de l'ECL ;
- Le Trésorier du Conseil d'Administration de l'ECL ;
- Toute personne déléguée de manière ad hoc par une des personnes précitées à la gestion des inscriptions, objet de la présente procédure.

### **III. MODALITES GENERALES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS**

1. Toute inscription à une réunion statutaire-/-événement payant doit être effectuée de la manière suivante:
  - a) envoi d'un courriel à l'adresse électronique suivante: [secretariat@economistclub.lu](mailto:secretariat@economistclub.lu);
  - b) [suivant la procédure prévue à ce sujet sur le site Internet de l'Economist Club: www.economistclub.lu](http://www.economistclub.lu);
2. Le principe retenu est que les invitations envoyées aux membres de l'ECL, annonçant la prochaine réunion statutaire-/-événement payant précisent que les confirmations de participation doivent être réceptionnées trois jours ouvrables **au plus tard** avant l'événement en question et que la « no show policy » telle que définie ci-après par l'ECL s'appliquera;
3. La gestion des exceptions par rapport au principe précité, dès lors que des inscriptions tardives sont réceptionnées, est faite au mieux (i.e. sur une « best effort basis ») par les personnes en charge des inscriptions;
4. Toute annulation relative à une inscription doit également être envoyée à l'adresse électronique [secretariat@economistclub.lu](mailto:secretariat@economistclub.lu).

#### **IV. INTRODUCTION D'UNE “NO SHOW POLICY”**

##### **Différents cas de figure :**

- (i) les personnes qui se sont inscrites, qui ont payé et qui sont venues aux réunions statutaires/-événements payants : participation régulière;
- (ii) les personnes qui se sont inscrites, ont payé, mais ne pouvaient pas venir aux réunions statutaires/-événements payants :
  - si l'annulation a eu lieu dans les délais prévus, le remboursement pourra avoir lieu ;
  - si l'annulation n'a pas eu lieu dans les délais prévus, le remboursement ne pourra pas être garanti;
- (iii) les personnes qui se sont inscrites, mais qui n'ont pas payé, ne viennent pas et n'ont pas procédé à l'annulation de leur inscription: il y aura application de la « no show policy »;
- (iv) les personnes qui sont venues aux réunions statutaires/événements payants, mais qui n'ont pas payé, seront relancées afin de régulariser leur situation après la réunion statutaire-/-l'événement payant.

#### **V. DEFINITION DE LA “NO SHOW POLICY”**

Au sens de la présente procédure, les personnes qui se sont inscrites à une réunion statutaire organisée par l'ECL ou autre événement payant, qui n'ont pas procédé à l'annulation de leur inscription dans le délai prévu et qui ne se sont pas présentées aux dites réunions, sont soumises à la « no show policy », c'est-à-dire qu'elles devront payer a posteriori le montant dû tel que prévu par le formulaire d'inscription aux réunions statutaires/-événements payants du fait que le remboursement ne pourra pas être garanti.

La mention avec détails concernant la « no show policy » figurera sur l'invitation pour les réunions statutaires/-événements payants.

Luxembourg, le 3 juin 2015